

# **Compte-Rendu du Conseil Municipal du** **Mercredi 24 février 2021**

Absents : -

Absent excusé : -

## **1 - Eoliennes**

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) a identifié une zone potentielle (Raynans, Issans, Laire, Montbéliard, Vyans-le-Val...) pour le développement d'un projet éolien situé, notamment, sur le territoire de la commune. Par le passé, des études ont déjà été commencées sur la faisabilité de ce projet. En raison de contraintes administratives, celles-ci ont été arrêtées. Afin de pouvoir confirmer ou infirmer le potentiel éolien du site, la CNR demande à la commune de se prononcer sur la reprise de ces consultations / études. Mme le Maire tient à préciser qu'il ne s'agit, à ce stade, que d'études. Après délibération, le Conseil se prononce à raison de 9 voix pour et 2 contre, pour la poursuite de ces études.

## **2- Tarif location salle et chauffage**

Afin de compenser les charges liées au chauffage lors de la location de la salle des fêtes, le conseil décide de fixer un tarif « hiver » qui s'établit de la manière suivante :

- Location à la journée (en semaine) : 50 € en été - 70 € en hiver
- Location le week-end : 120 € en été – 160 € en hiver.

La période hivernale s'entendant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars.

Unanimité du conseil.

## **3 - Travaux complémentaires rue de la Pérusse**

Suite à des comptages réalisés par le service Territorial d'Aménagement (STA), il avait été constaté des vitesses notoirement excessives rue de la Pérusse. Afin d'y remédier, dans l'objectif d'une sécurisation de cette rue, il avait été décidé, en concertation avec les services du Département, de réaliser une écluse afin de faire ralentir les automobilistes. Or, à l'usage, et après avis des riverains, il s'avère que ce dispositif n'est pas totalement efficace. Le STA a donc été à nouveau consulté et a prescrit l'aménagement de coussins berlinois. Des entreprises spécialisées ont été consultées pour la réalisation de ce type de travaux (coussins berlinois fixes ou amovibles).

Ces devis n'ayant pas été reçus à ce jour, le Conseil ne peut se prononcer. Cette question sera donc inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

En raison de l'inattention de certains conseillers, Mr RIGOULOT Gilles a quitté la séance à 19h30.

## **4 - Achat d'une caméra en commun avec Issans**

Les nombreux dépôts sauvages au Point R (commun aux communes d'Issans et Raynans) ont conduit celles-ci à envisager la pose d'une caméra solaire afin que les contrevenants puissent être verbalisés. En effet, le nettoyage répété du Point R représente un coût important pour les 2 communes.

Après consultation, le coût de cette installation s'élèverait à 3 369 € HT (2 269€ HT pour la caméra et 1 100€ HT pour la pose et le scellement) réparti entre les 2 communes. Mme le Maire précise que le Conseil d'Issans y a émis un avis favorable.

Après délibération, le Conseil se prononce, à l'unanimité en faveur de la pose de cette caméra.

### **5 - Participation éventuelle aux marchés du soir**

Comme chaque année, PMA nous sollicite pour l'organisation d'un marché du soir « édition 2021 ». 23 dates sont proposées entre le 30 avril et le 1<sup>er</sup> octobre. Il est précisé que, parmi les postulants, les communes qui n'ont pas encore eu de marché ainsi que celles qui n'ont pas pu organiser leur marché en 2020 seront prioritaires.

Le conseil municipal décide de ne participer à cette opération qu'une année sur 2.

Madame le Maire sollicite le conseil pour la participation éventuelle de la commune à l'édition 2021. Après délibération, à 9 voix contre et 1 abstention, le conseil décide de ne pas y participer.

### **6 – Seuil de l'école**

Madame le Maire expose que la salle de l'école ayant été refaite, il est envisagé la réfection de l'entrée. En effet, lors d'épisodes pluvieux et venteux, l'eau s'infiltré sous la porte. Ces travaux nécessitent la réfection du seuil dont la première marche est endommagée. Le remplacement du seuil en grès rose a été estimé à 1 058.10 € TTC par l'entreprise Art de Pierres.

Le conseil a l'unanimité donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

### **7 – Subventions**

Le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 100 € à l'association des Randonneurs de la Vallée du Rupt (pour services rendus : balisage et entretien des sentiers de randonnée)
- 50 € à l'association des sclérosés en plaques
- 50 € à l'association « les amis de l'hôpital »

### **8 – Terrain de jeux**

Madame le Maire expose, qu'à plusieurs reprises, certains habitants ont manifesté leur souhait de voir installer un terrain de jeux pour les enfants. Des terrains communaux leur ont été proposés mais n'ont pas recueilli leur assentiment au motif que ceux-ci se situaient à l'extérieur du village. C'est pourquoi Mme le Maire propose au Conseil municipal la possibilité de préempter les terrains situés dans le centre du village qui seront mis en vente à l'avenir. En effet, elle explique que pour pouvoir faire usage de son droit de préemption, la commune doit pouvoir justifier d'un projet d'intérêt général.

Après délibération, à 5 voix contre, 4 abstentions et 1 pour, le Conseil refuse d'utiliser le droit de préemption de la commune pour la réalisation de ce terrain de jeux.

### **9- Informations et questions diverses :**

➤ Retraite Mme RIGOLLOT

Mme Rigollot Marie-Christine a fait valoir ses droits à la retraite au 31.12.2020. La municipalité lui adresse tous ses remerciements pour les 42 années de services rendus à la commune.

➤ Convention crédit agricole

Le crédit agricole, qui a soutenu la commune dans le financement des travaux de la fontaine, nous a accordé une subvention d'un montant de 2000€. Une convention de partenariat a été signée et prévoit que la commune appose une plaque sur la fontaine indiquant que cet organisme a participé à son financement.